

# Bulletin communal

## d'information no 51

Nant, novembre 2006

Au sommaire de ce bulletin automnal, vous trouverez tout d'abord quelques informations du conseil, puis les nouvelles de la vie communale. Il s'agit :

- I Résultats de la votation fédérale du 21 mai.**
- II Résultat de la votation cantonale du 24 septembre.**
- III Résultats des votations fédérales du 24 septembre.**
- IV Résultat de l'élection du Conseil d'Etat, du Grand Conseil et du préfet.**
- V Convocation à l'assemblée communale.**
- VI Informations diverses.**
- VII Mouvement au sein de la population.**

\* \* \* \* \*

### **INFORMATIONS DU CONSEIL COMMUNAL**

#### **- Nouvelle administratrice**

Pour remplacer Jean-François Etter qui a fait valoir son droit à la retraite pour le 31 mars 2007, le Conseil communal a engagé Madame Caroline Mettraux de Courtaman. Agée de 43 ans, Madame Mettraux est actuellement cheffe de bureau à l'administration communale de Morat. Elle commencera ses activités le 3 janvier 2007 et elle vous sera présentée lors de notre assemblée du 27 novembre 2006. Suite aux annonces parues dans les différents quotidiens régionaux, nous avons reçu 84 postulations. Après examen approfondi de chaque dossier, nous avons convoqué et auditionné 4 personnes dont les compétences correspondaient au poste pour finalement arrêter notre choix sur Caroline Mettraux.

#### **- Hangar des pompiers**

Lors de l'assemblée extraordinaire du 22 août 2006, les citoyennes et citoyens présents avaient donné la compétence au conseil communal de participer jusqu'à concurrence de Fr. 600'000.-- à la vente aux enchères d'un immeuble dans la faillite de US Siegrist. Ce bâtiment, situé dans la zone industrielle aurait été destiné à devenir le local du corps des sapeurs-pompiers de notre commune.

Judi 9 novembre, le syndic et le secrétaire ont participé dans les locaux de l'Office de Faillites à Fribourg à cette vente aux enchères dite « interne » puisque seul deux intéressés avaient fait des offres. Outre la commune, la maison Zingg, actuellement locataire du bâtiment participait à cette enchère. La mise a débuté à Fr. 540'000.--, offre de la commune et est montée par tranche de Fr. 5'000.-- jusqu'à Fr. 580'000.--. A ce stade les représentants de la maison Zingg AG ont proposé Fr. 600'000.-- et ont obtenu l'objet pour ce prix.

## **- Bâtiment scolaire**

Suite à une augmentation permanente du nombre d'élèves dans notre cercle scolaire, nous avons inauguré le pavillon scolaire à Nant à la rentrée scolaire du 24 août 2006.

Actuellement, les études pour un nouvel immeuble sont en route en collaboration avec le service des ressources des bâtiments scolaires à Fribourg et la commune du Haut-Vully. Le plus grand défi est la définition des besoins futurs concernant le nombre des salles de classes dans notre cercle scolaire du Vully.

Les paramètres de définition sont divers. Le canton de Fribourg prévoit l'introduction de 2 années d'école enfantine obligatoires. Cette intention fait partie du concordat HarmoS lequel vise à l'harmonisation de la scolarité obligatoire dans toute la Suisse.

En outre, la croissance démographique constante de notre commune générera au cours des prochaines années un accroissement du nombre d'élèves. Après un certain temps, une stabilisation sera prévisible et exige une planification exacte pour éviter une infrastructure sous ou surdimensionnée.

La réalisation d'un nouveau bâtiment scolaire pour le cercle scolaire du Vully est prévue pour ces prochaines années. Il est à relever que le pavillon scolaire de Nant possède un caractère provisoire.

## **- Gare de Sugiez**

L'ancienne salle d'attente a été louée à un tiers. Après l'épisode éphémère du kiosque, la réouverture d'une salle d'attente n'entraîne plus en ligne en raison des dangers du vandalisme latent et omniprésent. En conséquence il n'y a plus de possibilité d'attente dans un lieu protégé du vent et du froid.

Suite à diverses interpellations d'usagers auprès de la commune, celle-ci s'est engagée pour tenter de trouver une solution avec les TPF en vue d'améliorer le confort des voyageurs en attente surtout en période hivernale. Initialement, la construction d'un abri fermé était planifiée pour cet hiver. Les TPF ont proposé l'installation d'un abri tel qu'il en existe un à Chiètres pour les voyageurs de la ligne de la Broye, mais par manque de moyens se sont refusés à une participation financière. Vu le prix élevé de 50'000.- fr le conseil communal a refusé d'en assumer seul le coût et a ajourné le projet. Il est actuellement à la recherche d'une alternative moins onéreuse.

Le distributeur à billets ne rend pas la monnaie, est difficile d'utilisation et n'affiche point des destinations pourtant proches. Une communauté tarifaire (dénommée Frimobil) pour tout le canton et régions limitrophes sera introduit le 10 décembre 2006. La tarification se fera par zones ce qui simplifiera grandement la desservance de l'appareil, le nombre de possibilités étant drastiquement réduit. A l'occasion de cette mutation, un nouvel appareil tenant compte de ce changement sera installé. Notre commune étant excentrée par rapport au canton il n'en demeure pas moins que nombre de destinations telles que Neuchâtel ou Berne ne sont pas reprises dans la communauté tarifaire. Il est à espérer qu'il sera tenu compte de cette particularité dans la configuration de l'automate !

SP.

## **- Suppression arrêt de bus à Praz**

Le conseil communal a décidé de supprimer l'arrêt du bus scolaire à Praz, dans le sens Môtier – Sugiez, cela à partir du 1er janvier 2007. Cette décision est la conséquence des réclamations successives du propriétaire des lieux, suite aux déprédations répétées causées par les élèves du cycle d'orientation et à l'absence d'alternative.

JFC

## - Site internet

Tout arrive à point pour qui sait attendre. Ouvrir un site internet n'est pas une petite affaire et prend du temps. Le site sera ouvert dès le 1<sup>er</sup> janvier 2007. Il pourra être interrogé sous l'adresse suivante : [www.bas-vully.ch](http://www.bas-vully.ch)

## - Capacité financière

Les 168 communes fribourgeoises sont classées dans six catégories selon leur capacité financière ; les plus « riches » étant en classe 1 et les plus « pauvres » en classe 6.

A titre d'exemples pour le district du Lac une seule commune est en classe 1, celle de Greng ; quatre sont en classe 2 dont le Haut-Vully ; six sont en classe 3 ; neuf sont en classe 4 ; quatre en classe 5 et deux en classe 6.

La commune du Bas-Vully se situe depuis de nombreuses années en classe 3, comme celle de Morat, classe qui se situe entre les indices 100 à 118 selon le barème du service des communes.

Cette capacité financière est basée pour **1/3 sur des critères de besoins** et pour **2/3 sur des critères de ressources**. Il est tenu compte pour les critères de besoins,

- de la densité de la population,
- de l'inverse du taux d'activité et
- du taux de croissance démographique.

Pour le critère des ressources :

- du rendement de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques,
- du rendement de l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales et
- du rendement de l'impôt à la source.

Depuis 2003, l'indice de notre capacité financière a passé de 113.53 à 108.81. Cette situation provient essentiellement de l'indice relatif au rendement de l'impôt cantonal qui a diminué de 7,7 points depuis 2003. Cette diminution est due à la baisse d'impôt de 75 ct à 70 ct entrée en vigueur en 2004, et bien que le rendement de l'impôt cantonal par habitant passe pour notre commune de Fr. 2'927.-- en 2003 à Fr. 3088.-- en 2006 il se situe en dessous de l'évolution moyenne cantonale.

En conclusion il s'agira de rester très vigilant dans la gestion financière de notre commune. Le plan financier qui vous sera présenté à l'assemblée du printemps 2007 sera d'une grande importance, tant il est vrai que plusieurs projets : hangar des pompiers, valorisation du trafic local (VALTRALOC) et construction de nouveaux locaux scolaires auront une influence primordiale sur l'évolution du compte de fonctionnement pour ces prochaines années.

JFC.

### I) Résultats de la votation fédérale du 21 mai

Electeurs inscrits	1217	
Bulletins rentrés	292	
Taux de participation	24 %	
	<u>oui</u>	<u>non</u>
Arrêté fédéral modifiant les articles de la Constitution sur la formation	276	15

### II) Résultats de la votation cantonale du 24 septembre

Electeurs inscrits	1223	
Bulletins rentrés	587	
Taux de participation	48 %	
	<u>oui</u>	<u>non</u>
Construct. du pont et tunnel de la Poya et aménagement de rte de Morat	447	127

### III) Résultat des votations fédérales 24 septembre

Electeurs inscrits	1223	
Bulletins rentrés	602	
Taux de participation	49 %	
	<u>oui</u>	<u>non</u>
1. Initiative populaire « Bénédice de la Banque nationale pour l'AVS »	233	356
2. Loi fédérale sur les étrangers (LEtr)	410	188
3. Modification de la loi sur l'asile (LAsi)	405	189

### IV) Résultats des élections du conseil d'Etat, du grand conseil et du préfet

Electeurs inscrits	1216
Bulletins rentrés	463 / 463 / 425
Taux de participation	38 / 38 / 35 %

#### A) **Election du Conseil d'Etat**

#### Nombre de suffrages

Chassot Isabelle	245
Corminboeuf Pascal	224
Lässer Claude	219
Vonlanthen Beat	195
Cornuz Jean-Claude	165
Godel Georges	162
Siggen Jean-Pierre	152
Hänni Bernadette	103
Jutzet Erwin	102
Demierre Anne-Claude	92
Steiert Jean-François	84
Schnyder Erika	72
Page Pierre-André	61
Zurkinden Hubert	58
Mutter Christa	38
Hapka Roman	33
Achermann Marius	32

#### B) **Election du Grand Conseil (les dix meilleurs résultats de la commune)**

Chenaux Jean-François (PLR)	265
Raemy Christian (PDC)	136
Feldmann Christiane (PLR)	131
Etter Heinz (PLR)	122
Defalque Alessandra (PS)	118
Ith Markus (PLR)	118
Maeder-Rothermann Ernst (PLR)	114
Grandmaison William (PLR)	113
Ekman Roger (PLR)	112
Jakob-Steffen Christine (PLR)	109

#### C) **Election du préfet**

Lehmann Daniel	304
----------------	-----

## V) Convocation à l'assemblée communale.

Tous les citoyennes et citoyens actifs de la commune du Bas-Vully sont convoqués en assemblée ordinaire le

**Lundi 27 novembre 2006 à 20.00 h.**

à la salle communale de Nant.

## **Ordre du jour**

**1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 22 août 2006.**

**2. Budget 2007 et rapports de la commission financière.**

a) **Budget de fonctionnement.**

b) **Budget des investissements.**

- Réfection du Chemin des Baumes à Nant
- Pose du revêtement définitif au Ch. du Chablais
- Assainissement Chemin de la Binnaz
- Concept de valorisation du trafic local
- Remplacement d'une conduite au Ch. de l'Ancien-Pont
- Renouvellement de la conduite aux Champs-Perrottet
- Bouclage d'un circuit d'eau potable à la Route du Péage
- Construction de canalisations à la Route du Péage
- Part investissements à la STEP de Montilier
- Extension de la place d'entreposage à la déchetterie
- Révision du plan d'aménagement local
- Aménagements en zone industrielle
- Vente de terrain en zone industrielle

**3. Octroi du droit de cité communal.**

**4. Divers.**

Le procès-verbal de la dernière assemblée et le budget à adopter seront à disposition du public au local de vote 10 jours avant l'assemblée.

\* \* \* \* \*

## **Informations**

**1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 22 août 2006.**

Il ne sera pas lu mais mis à disposition des citoyennes et citoyens actifs, dix jours avant l'assemblée, au local de vote à Nant.

**2. Budget 2007 et rapports de la commission financière.**

a) **Budget de fonctionnement.**

	<u>Charges</u>	<u>Revenus</u>
0) Administration	654'000.00	114'000.00
1) Ordre public	182'600.00	129'000.00
2) Enseignement et formation	1'678'500.00	30'000.00
3) Culte, culture et loisirs	185'000.00	26'500.00

4) Santé	316'700.00	0.00
5) Affaires sociales	1'021'500.00	1'000.00
6) Transports et communications	553'000.00	102'000.00
7) Protection de l'environnement	1'074'800.00	945'800.00
8) Economie	48'900.00	5'000.00
9) Finances et impôts	<u>598'500.00</u>	<u>4'974'420.00</u>
Totaux	6'313'500.00	6'327'720.00
<b>Bénéfice présumé</b>	<b><u>14'220.00</u></b>	
Balance	6'327'720.00	6'327'720.00

Le budget de l'an 2007 montre une diminution de ses totaux, cela la première fois depuis belle lurette. Pourtant, il y a une explication à cela : c'est la cantonalisation du service hospitalier fribourgeois. Ce ne sont pas moins de 310'000.- fr de dépenses en moins. Une aubaine direz-vous, cela va permettre de baisser les impôts. Et c'est vrai l'impôt communal va baisser sous la contrainte de l'Etat. Il passera du taux de 0,70 à celui de 62,3 % du taux cantonal. Mais ne vous réjouissez pas trop vite, l'Etat va rehausser son taux d'autant ! En d'autres termes, ce que vous ne paierez plus à la commune, vous le paierez à l'Etat pour lui permettre de financer les hôpitaux cantonaux. Les augmentations les plus marquantes des dépenses sont une augmentation de 50 mille francs pour le fonctionnement de l'administration soit le conseil communal et le personnel. L'enseignement poursuit sa hausse avec des charges supplémentaires de 50 mille francs. Le poste culte, culture et loisirs montre une augmentation des dépenses de 40 mille francs à répartir entre le conservatoire, la piscine avec 10 mille francs, les dons aux sociétés à but culturel et l'entretien du terrain de sports du Chablais. L'édilité avec une hausse de 35 mille francs, 15 mille pour le personnel qui était estimé trop bas l'an passé et 20 mille pour des travaux d'entretien supplémentaires au réseau routier. Malgré la hausse sensible des coûts de la station d'épuration de 32 mille francs, le chapitre de la protection des eaux se maintient dans le cadre de l'an passé. Il faut remarquer que le déficit annuel approche les 100 mille francs pour un service communal qui devrait être équilibré comme celui des eaux l'est. Le service des ordures devrait aussi être équilibré et montre un déficit croissant qui approche les 50 mille francs annuels. C'est en particulier la récolte et le compostage des déchets organiques qui reprend une ampleur que l'on croyait bridée avec l'introduction des conteneurs. Des mesures restrictives devront, à terme, être à nouveau prises. L'entretien de la grande salle est en augmentation de 50 mille francs en vue de la réfection de la façade ouest.

Du côté des recettes, il a été tablé sur des rentrées fiscales inférieure de 150'000.- fr à l'exercice en cours, cela pour tenir compte des modifications de taux déjà citées. Cette estimation se base sur la statistique fiscale établie par le service cantonal des contributions. La capacité fiscale des contribuables, selon le prédit service, devrait s'accroître de 4,8 % par rapport à l'année de référence 2004. Un certain tassement de la capacité contributive des contribuables est cependant constaté. Cela est dû au faible développement économique de notre commune et de sa progression démographique par rapport aux critères de l'ensemble du canton.

Tels sont les quelques points à relever de ce budget de fonctionnement. Les autres positions du budget sont liées au bon fonctionnement de la commune ou sont imposées par l'Etat sur la base de la législation en cours ou par des participations à des associations de communes.

Ce budget est équilibré et présente un bénéfice supposé de 14'220. – fr. La commission financière l'a examiné par le détail et recommande à l'assemblée communale de l'approuver tel que présenté.

<b>b) <u>Budget des investissements 2007</u></b>	<b><u>Charges</u></b>	<b><u>Revenus</u></b>
<b>Voirie</b>		
Réfection du Chemin des Baumes à Nant	170'000.—	
Pose du revêtement définitif au Ch. du Chablais	90'000.—	
Assainissement Chemin de la Binnaz	20'000.—	
Concept de valorisation du trafic local, (120'000.-)	60'000.—	
<b>Service des eaux</b>		
Remplacement d'une conduite au Ch. de l'Ancien-Pont	45'000.—	
Renouvellement de la conduite aux Champs-Perrottet	35'000.—	
Bouclage d'un circuit d'eau potable à la Rte du Péage	25'000.—	
Taxes de raccordement		100'000.—
<b>Epuration des eaux</b>		
Construction de canalisations à la Route du Péage	50'000.—	
Part investissements à la STEP de Montilier	25'000.—	
Taxes de raccordement		200'000.—
<b>Evacuation des ordures</b>		
Extension de la place d'entreposage à la déchetterie	35'000.—	
<b>Aménagement du territoire</b>		
Révision du plan d'aménagement local (140'000.-)	50'000.—	
<b>Immeubles du patrimoine financier</b>		
Aménagements en zone industrielle	240'000.—	
Vente de terrain en zone industrielle		220'000.—
<b>Totaux</b>	<b>845'000.—</b>	<b>520'000.—</b>
Solde à financer		325'000.—

**- Réfection de la Route des Baumes à Nant**

Construite en son temps pour des besoins agricoles et viticoles, cette route ne mesure que 2,50 m de largeur. Sur 270 m de long les véhicules ne peuvent se croiser sans empiéter sur le domaine privé. Elle dessert un commerce et une parcelle constructible. Il est prévu de porter sa largeur à 3,50 m sur toute sa longueur et de la doter d'un éclairage public. Un montant de 170'000.- fr a été inscrit au budget 2007 pour l'exécution de ces travaux.

**- Pose du revêtement définitif au Ch. du Chablais**

Lors de l'aménagement du Chemin du Chablais, il y a une dizaine d'années, la chaussée n'avait reçu que la couche de fond. Afin de garantir la pérennité de l'infrastructure il s'agit maintenant de poser la couche dite d'usure sur une longueur d'environ 450 m. Il en coûtera une somme de 90'000.- fr.

- **Assainissement Chemin de la Binnaz**

Le Chemin de la Binnaz, comme d'autres dans le secteur, avait été conçu pour la desserte de parcelles agricoles. Aucune évacuation des eaux n'avait été prévue, l'eau de pluie était sensée s'évacuer sur les parcelles adjacentes. Cependant lorsque celles-ci sont toutes bâties ou presque, cette possibilité n'existe plus et la route se retrouve inondée en cas d'intempéries. D'où la nécessité impérative d'évacuer les eaux pluviales en construisant les conduites et les caniveaux grillagés utiles. Devant l'urgence, une partie des travaux a déjà été entreprise cet automne en grevant le budget de fonctionnement. Pour la seconde étape un montant de 20'000.- fr est inscrit au budget.

- **Concept de valorisation du trafic local**

La croissance du trafic routier dans notre commune est en augmentation constante depuis plusieurs décennies. Un frein à son extension ou sa stabilisation n'est pas raisonnablement envisageable. D'où la nécessité de procéder à la sécurisation de certains endroits sensibles de nos villages. Ceux-ci ont été répertoriés dans un inventaire dressé par notre aménagiste communal. Cette démarche suppose certains aménagements routiers sur la route cantonale. Ces aménagements engagent souvent le gabarit routier. Or pour pouvoir empiéter dans ce gabarit, l'Etat de Fribourg, propriétaire de la route, contraint les communes à présenter un concept global de modération du trafic. Les requêtes d'améliorations ponctuelles sont exclues. D'où la nécessité d'ordonner la mise sur pied d'un concept global. Son élaboration, étalée sur deux ans, est estimée à 120'000.- fr. La tranche 2007 de 60'000.- fr est inscrite au budget.

- **Remplacement d'une conduite au Ch. de l'Ancien-Pont**

Dans la partie en impasse, soit la branche ouest, de la Rue de l'Ancien Pont passe une conduite d'eau potable. Celle-ci, sur un tronçon de 75 m, est encore équipée de tuyaux en Eternit. Bien que le laboratoire cantonal ne signale aucun danger pour ce genre de matériau, le conseil communal propose de l'éliminer. Une somme de 45'000.- fr est inscrite au budget.

- **Renouvellement de la conduite aux Champs-Perrottet**

La liaison d'eau potable entre le réservoir dit du "Pertet-des-Bouts" et le secteur des "Champs-Perrottet" était assurée par une conduite en fer. Il y a 2 ans la partie supérieure a été renouvelée par un tuyau de 2 pouces ou 63 mm en polyéthylène. Pour l'an prochain il est proposé de remplacer l'ancien tuyau dans sa partie inférieure soit sur 220 m. Il en coûtera 35'000.- fr, montant inscrit au budget.

- **Bouclage d'un circuit d'eau potable à la Rte du Péage**

Afin de relier le réseau d'adduction d'eau communal entre l'Impasse des Fougères et la Route du Péage il est prévu de poser une conduite de 100 mm en fonte sur une distance de 85 m. Cette extension du réseau utilise sur 60 m les fouilles utiles aux canalisations d'eaux pluviales et usées. Elle permet de relier la parcelle no 482, d'une contenance de près de 7'000 m<sup>2</sup>, située en zone à bâtir et de créer un circuit garantissant une meilleure qualité

d'eau ainsi qu'une plus grande sûreté d'approvisionnement en cas de travaux. La somme inscrite au budget est de 25'000.- fr.

- **Construction de canalisations à la Route du Péage**

Prolongement des canalisations existantes d'évacuation des eaux pluviales et usées sur une distance de 60 m en vue de raccorder les parcelles 481 et 482 situées en zone à bâtir. Ces canalisations en PolyVinylChloride de 300 mm et respectivement 250 mm seront placées dans une fouille commune, laquelle servira également à l'adduction d'eau potable. Le coût de ces travaux est estimé à 50'000.- fr, somme inscrite au budget.

- **Part aux investissements à la STEP de Montilier**

Pour divers travaux de modernisation, notamment à un bassin de rétention, à une place de vidange, à l'aménagement de deux places de travaux ainsi que pour le plan général d'évacuation des eaux PGEE, la station d'épuration de Montilier prévoit des investissements de l'ordre d'environ 160'000.- fr. La part revenant à charge de notre commune selon la clé de répartition en vigueur est de 25'000.- fr.

- **Extension de la place d'entreposage à la déchetterie**

Les ménages qui ne sont pas desservis par le service d'évacuation des ordures, notamment ceux situés sur la rive du lac et sur le Mont-Vully ont la possibilité d'utiliser un compacteur à leur disposition à la déchetterie. Cette utilisation est autorisée par une carte magnétique personnelle et qui rend la facturation pondérale possible. Le système utilisé par environ 80 clients ne fonctionne pas trop mal, outre quelques pannes, et cela depuis plusieurs années. Il a cependant un inconvénient majeur, le coût mensuel de location du compacteur de 1'000.- fr est exorbitant. D'où l'idée de le remplacer par un parc à conteneurs personnels, identifiés et fermés à clé. Cela nécessite l'aménagement d'une place de 480 m<sup>2</sup> munie d'une clôture. Pour l'exécution de ces travaux un montant de 35'000.- fr est prévu au budget.

- **Révision du plan d'aménagement local**

Le plan d'aménagement local ou PAL en abrégé est la base légale d'affectation de chaque parcelle de notre commune. En d'autres termes c'est ce plan qui détermine si un terrain est situé en zone agricole, viticole, forestière, d'intérêt général ou constructible sous certaines conditions selon le type de zone. Le plan de base date de 1989, lequel a subi une révision partielle relativement importante en 1998. Durant toute cette période il a également été procédé à des modifications ponctuelles, notamment de la réglementation qui va de pair avec ce plan, afin de les harmoniser avec les exigences nouvelles. L'abandon de surfaces minimales pour bâtir de 800 et même 1'000 m<sup>2</sup> est un exemple qui illustre bien l'évolution suivie. Un PAL est censé poser des jalons pour une quinzaine d'années. Cette durée est aussi indispensable pour assurer une certaine pérennité du droit. Pourquoi une révision est-elle envisagée ? Le conseil communal est confronté au problème d'impossibilité de mettre l'une ou l'autre parcelle en zone constructible, bien que cela soit parfois souhaitable ou du moins non dommageable pour l'intérêt général. La raison invoquée est que notre commune dispose de réserves de terrain à bâtir trop importantes. L'Etat tolère une réserve équivalente aux surfaces occupées les 15 dernières années multipliées par un coefficient de 1,4. A ce calcul nous disposons de 62'000 m<sup>2</sup> de terrain à bâtir en trop ! D'où la nécessité pour le

conseil communal de se doter d'un nouvel outil de travail permettant de déterminer les endroits et les étapes du développement communal. Si, à la rigueur, une révision pouvait être repoussée d'un an ou deux sans dommage, le conseil communal a délibérément choisi de l'engager en début de législature afin de tenter de parvenir à une conclusion avant son terme. Pour ce travail de longue haleine, parfois fastidieux, l'aménagiste communal nous a soumis une offre de 140'000.- fr. Au budget de l'an prochain une tranche annuelle de 50'000.- y figure.

#### **- Aménagements en zone industrielle**

Avec la place à conteneurs de la déchetterie la dernière parcelle de la zone industrielle a une superficie d'environ 8'000 m<sup>2</sup>. Pour permettre sa vente par parcellement, il faut l'équiper et y donner un accès central. Pour ce faire un projet de route d'une septantaine de mètres de long sur cinq de large est planifié. La route sera dotée d'un éclairage et d'un écoulement des eaux de surfaces. A son extrémité seront amenées les canalisations d'évacuation des eaux usées et pluviales ainsi que l'adduction d'eau potable munie d'une borne d'incendie. Ces travaux serviront le reste de la parcelle et sont estimés à 240'000.- fr par l'ingénieur. Un montant correspondant a été inscrit au budget 2007.

#### **- Vente d'un terrain en zone industrielle**

Après l'extension de la déchetterie pour un parc à conteneurs, la surface disponible restante en zone industrielle communale est de 7'460 m<sup>2</sup>. La société Guillod charpentes et couvertures Sàrl à Praz sollicite l'acquisition d'une surface d'environ 2'500 m<sup>2</sup> pour y édifier un hangar d'environ 1'000 m<sup>2</sup> destiné à son entreprise et pour y entreposer des matériaux. Le prix au m<sup>2</sup> est fixé à 90.- fr. Les conditions du contrat de vente seront celles usuelles appliquées jusqu'ici.

Selon le budget présenté, les investissements prévus pour l'an prochain sont de 845'000.- francs. Cette somme sera financée par l'encaissement, de taxes de raccordement, 300'000.- fr, la vente de terrains 220'000.- fr et le solde par l'emploi de liquidités et le bénéfice du compte de fonctionnement sans avoir recours aux crédits bancaires. Cette situation a pour corollaire que nous sommes certains que la charge des intérêts ne va pas croître l'an prochain. Sauf si les travaux de la nouvelle route d'accès à la zone industrielle sont engagés. Mais pour cela une marge de 15'000.- fr a été prévue. Aux taux actuels pratiqués et aussi surtout grâce à la diminution sensible de la dette durant l'année en cours, la charge financière annuelle de la dette a été estimée à 95 mille francs soit 30 mille francs plus bas que pour l'exercice en cours. Les amortissements obligatoires, 224 mille francs sont en diminution de 3 mille francs, la capacité des crédits disponibles autorisés par le département des communes n'étant pas entièrement utilisée.

La commission financière a examiné les investissements prévus par le conseil communal ainsi que leur mode de financement. Elle s'est déclarée solidaire des propositions de l'exécutif, souscrit entièrement au budget présenté et en recommande l'adoption par l'assemblée communale.

### **3. Octroi du droit de cité communal.**

Mme Evelyne Maryvonne Burnier née Mougin est née le 26 juillet 1969 à Epinal et est de nationalité française. Elle est arrivée en Suisse en 1992 et habite notre commune depuis le 07 juillet 1996. Par sa requête du 20 juillet de cette année elle a sollicité d'acquérir le droit de cité helvétique. Pour cela il faut trouver une commune et, vu son patronyme, c'est bien sûr au Bas-Vully qu'elle a pensé. La requérante habite à la Route Principale à Nant. Elle vit séparée et est mère de deux filles originaires du Bas-Vully comme leur père. Le conseil communal ne voit aucun argument pour écarter sa candidature. Partant, il recommande de lui accorder le droit de cité de la commune du Bas-Vully.

#### 4. Divers.

## **VI) Informations diverses**

### **Paiement de l'impôt communal.**

La perception des acomptes de l'impôt communal 2007 sera proposée en 10 tranches. Les montants seront calculés sur la base de l'année 2005. L'échéance du premier acompte de l'année en cours sera toujours fixée au 30 juin. La possibilité de l'acompte unique demeure. Il est rémunéré d'un intérêt et est perçu à la première échéance.

**Le décompte final de l'impôt 2006 sera perçu en 2007 lorsque votre déclaration fiscale sera remplie, envoyée et finalement taxée.** Le service cantonal des contributions enverra les avis de taxation au fur et à mesure de leur rentrée et de leur traitement. Partant, la facturation qui en découle se répartira tout au long de l'année. Pour les uns au début, pour les autres plus tard et même à la fin. En vue de maintenir une égalité de traitement, une **échéance** compensatoire a été fixée au 30 avril pour l'impôt cantonal et au 31 mai pour l'impôt communal.

En d'autres termes, chaque contribuable devra avoir payé l'impôt dû à cette date, même en l'absence de taxation. Les contribuables dont le revenu a cru de façon sensible sont priés d'employer le bulletin de versement vierge joint aux acomptes et de procéder à un versement volontaire compensatoire. Lors de la facturation finale, celui qui aura trop payé à l'échéance du 31 mai recevra un intérêt rémunérateur et celui qui n'aura pas assez versé devra s'acquitter d'un intérêt de retard.

\* \* \*

### **Information sur la qualité de l'eau**

Conformément à l'article 275d de l'ODAI (Ordonnance fédérale sur les denrées alimentaires) en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> mai 2002, tout distributeur d'eau potable doit informer les consommateurs de la qualité de l'eau distribuée au moins une fois par année de manière exhaustive.

*Qualité microbiologique et chimique :*

Tous les échantillons répondaient aux exigences légales pour les paramètres chimiques et microbiologiques analysés.

*Dureté totale de l'eau :*

La dureté totale de l'eau varie de 15 à 35° F (degrés français). Les valeurs les plus élevées sont mesurées durant la période hivernale. A cette période de l'année, l'apport de nos sources s'accroît.

*Teneur en nitrate :*

La teneur en nitrate varie entre 7 et 26 mg/l. La tolérance légale est 40 mg/l.

#### *Provenance de l'eau :*

L'ABV (Association intercommunale pour l'alimentation en eau des communes vaudoises et fribourgeoises de la Broye et du Vully) nous fournit de l'eau soutirée au lac de Neuchâtel. Elle couvre environ les deux tiers de notre consommation, le solde provenant de nos propres sources situées à la Vaux de Praz, au Val Florenche et en Vaillet.

#### *Traitement :*

Filtration, puis désinfection au chlore pour l'eau provenant de l'ABV et traitement UV pour l'eau de nos sources.

#### *Adresse pour renseignements complémentaires :*

Tout renseignement peut être obtenu auprès de l'administration communale. Le site Internet de l'ABV est également à votre disposition à l'adresse [www.a-b-v.ch](http://www.a-b-v.ch).

\* \* \*

## **Abonnements généraux CFF / carte journalière de la LNM**

Les cartes journalières d'abonnements généraux mis à disposition des citoyennes et des citoyens du Bas-Vully connaissent toujours un franc succès. Partant, le conseil communal a décidé d'acquérir à nouveau trois abonnements pour l'année 2007. Ils seront disponibles au prix de 30.- fr par jour et par abonnement.

Durant l'année 2007, nous mettrons également à votre disposition une carte journalière pour l'utilisation des bateaux de la LNM (Navigation des Lacs de Neuchâtel et Morat). Elle permettra au porteur de cette carte de voyager toute une journée avec son conjoint et ses enfants.

\* \* \*

## **Chefs de section**

Dans sa séance du 10 octobre 2006, le Conseil d'Etat du canton de Fribourg a décidé de supprimer les sections militaires avec effet au 31 décembre 2006. A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2007, l'activité des chefs de section militaire sera centralisée auprès du Service des affaires militaires et de la protection de la population (SAMPP) arrondissement 7a + b, Rte des Arsenaux 16, case postale 185, 1705 Fribourg.

\* \* \*

## **Extrait du casier judiciaire**

Il n'est dorénavant plus possible aux particuliers d'aller retirer un extrait de leur casier judiciaire au guichet de l'Office fédéral de la justice à Berne. Les extraits doivent être commandés par courrier. Le délai de livraison sera de deux ou trois jours. L'administration communale tient à votre disposition des formulaires de commande.

\* \* \*

## **Bus de nuit Moonliner 18 Bern – Morat – Ins - Bern**

Les autobus de nuit MOONLINER de la ligne M18 circulent les vendredis et samedis. Cette ligne dessert la **gare de Sugiez, halte pour descendre uniquement**. Le parcours et l'horaire sont les suivants :

**Départ 2.30 h de Berne** – Mühleberg – Gümmenen – Morat – Chiètres - Anet – **Sugiez gare (3.37 h – halte pour descendre uniquement)** puis retour à Berne.

Pour de plus amples informations : [www.moonliner.ch](http://www.moonliner.ch).

## Réception des nouvelles et nouveaux citoyens

Le conseil communal a reçu officiellement les citoyennes et citoyens ayant atteint leurs 18 ans cette année lors d'une manifestation particulière qui s'est déroulée le vendredi 17 novembre. Pour marquer leur entrée dans la vie civique, une petite attention leur a été remise. Il s'agit de:

Mlle Pellet Stéphanie  
M. Pinho Patrick  
Mlle Biolley Christina  
M. Sprenger Pascal  
M. Sievers Emmanuel  
M. Kelay Yassin  
Mlle Singer Fanny  
Mlle Rouiller Mélanie  
Mlle Guillod Marie-Eve  
Mlle Ott Denise  
Mlle Burnier Aurélie  
M. Gouffon Yann

M. Racine Fabien  
Mlle Gillard Marie Hélène  
M. Da Silva Cunha Fabio  
Mlle Vieira Rocha Daniela  
M. Zullo Alexandro  
M. Racine Michael  
M. Rügsegger Joël  
Mlle Gugler Cynthia  
Mlle Meuli Milva  
M. Schorderet Michel  
Mlle Herren Nadine

\* \* \*

## Ordures et déchets

LE PLAN DE RAMASSAGE DES DÉCHETS EST DISPONIBLE SUR LE SITE : [www.haldimannag.ch](http://www.haldimannag.ch)

### Collecte des matières organiques

Le service de ramassage des matières organiques sera maintenu à un intervalle de deux semaines durant la période hivernale du 1er décembre au 31 mars 2007. Les dates de ramassage seront les suivantes:

10 et 24 décembre, 08 et 22 janvier, 05 et 19 février, 05, 19 et 26 mars, ensuite reprise de la collecte chaque semaine.

### Collecte des déchets ménagers

#### Modifications des dates d'enlèvement 2007:

mercredi 03 janvier	<i>en lieu et place du</i>	lundi 1er janvier (Nouvel-An)
Mardi 10 avril	<i>en lieu et place du</i>	lundi 09 avril (Pâques)
Mardi 29 mai	<i>en lieu et place du</i>	lundi 28 mai (Pentecôte)

\* \* \*

## La Caverne

Les paléontologues amateurs seront déçus, la Caverne n'est pas un nouveau site archéologique, mais le « célèbre » lieu de rencontre pour les jeunes ayant déjà atteint leur deuxième année d'école secondaire. Localisée dans les abris atomiques de la Jordila, la Caverne est ouverte le vendredi soir, de 20h à 24h (23h pour les 2èmes du C.O.). Venir à la Caverne, c'est l'occasion de jouer, de discuter et de passer de bons moments, sans alcool ni fumée, dans un lieu confortable. Les permanences sont assurées par un comité motivé qui organise, environ deux fois par mois, des soirées spéciales.

\* \* \*

# Bibliothèque intercommunale du Haut et Bas-Vully

**L**aissez de côté vos tracas quotidiens  
**E**t arrêtez-vous en chemin.

**P**our les enfants comme les aînés  
**A**uteurs connus ou ignorés.  
**L**isez ce que bon vous semble  
**E**t dévorez les nouveautés.  
**T**ransmettez-nous toutes vos idées.

**R**omans poignants, bandes dessinées  
**O**u documentaires illustrés.  
**U**n grand choix vous est proposé.  
**L**oisirs, détente, informations.  
**A**lbums charmants pour les petits.  
**N'**oublions pas les dégourdis.  
**T**hrillers pour les grands avertis.

## HORAIRES D'OUVERTURE

le lundi entre 18h et 20h  
le mardi et le jeudi entre 15h et 17h.

**Durant toutes les vacances scolaires,  
ouverture unique,  
le lundi entre 18h et 20h.**



Bibliothèque du Palet Roulant  
Rte Principale 69, 1786 Nant  
Tél. 026 673 10 10

\* \* \*

## Piscine

Il est rappelé que grâce à la contribution de notre commune aux coûts d'exploitation de la piscine de Morat, annuellement environ 10.- fr par habitant, les ressortissants du Bas-Vully ainsi que les écoles bénéficient d'une remise de 10 % sur les prix des abonnements.

\* \* \*



## Service de nettoyage à disposition des personnes de + 60 ans

Ce service est destiné aux personnes âgées (60+) vivant dans des ménages privés et n'arrivant plus à effectuer elles-mêmes les travaux de nettoyage en raison de difficultés de mobilité ou de santé. Ce service peut aussi être demandé pour soulager l'entourage.

Pro Senectute Fribourg engage des collaboratrices à l'heure, formées à l'accompagnement des personnes âgées. Elles vivent dans la région et connaissent bien la mentalité, les langues et la culture locale. Elles sont assurées par Pro Senectute et sont soumises au secret professionnel.

### Quels sont les coûts ?

Le client paie 25.- fr. par heure, TVA et frais de transport inclus. Le client met à disposition le matériel et les ustensiles de nettoyage. Les rentiers AVS, en situation défavorisée, peuvent recevoir une aide financière. L'assistant social de Pro Senectute étudiera la demande.

### Renseignement et inscription :

Sur un simple appel téléphonique à Pro Senectute, Claudia Dietrich, 026 347 12 40 ou [claudia.dietrich@fr-pro-senectute.ch](mailto:claudia.dietrich@fr-pro-senectute.ch) qui étudiera la demande et évaluera l'ampleur des travaux et le temps nécessaire à leurs accomplissements.

\* \* \*

# Ouverture du bureau communal

Le bureau communal est ouvert **de 7.30 h à 11.00 h les lundis, mercredis et vendredis et le mardi de 16.00 h à 18.00.** Il va sans dire qu'en cas d'empêchements ou pour des cas urgents vous pouvez appeler au no de téléphone 026 673 90 40 afin de convenir d'une heure plus opportune.

*Durant les fêtes de fin d'année, le bureau sera fermé du 23 décembre au 7 janvier.*

\* \* \*

## VII) Mouvements au sein de la population

### Départs

M. Pellet Michel à Berne	M. Müller Christian et son épouse à Villars-le-Grand
Mme Maillard Christine à Lugnorre	M. Voûte Gunnar à Schönried
Mme Herren Tina à Cressier	M. Kowalski Vincent à Corminboeuf
M. Sprenger Rolf à Villarepos	Mme Sarbach Jolanda à Liebistorf
M. Frascotti de Paoli Marco à Bâle	M. Tamo Antonio à Niederwangen
M. Mischler Martin et sa famille à Gampelen	M. Gaud Jean-Pierre et son épouse à Morat
Mme Tamo Pierina et ses enfants à Morat	Mme Käser Nicole à Belfaux
Mme Herren Brigitte à Rosshäusern	M. Bertorelli Alfredo et sa famille à La Tour-de-Peilz
Mme Mumenthaler Diana à Chiètres	M. Ducret Laurent et sa famille à Montmagny
M. Longobardi Mario à Givisiez	M. Hitz Thomas à Schmitten
M. Lahiouel Salem à Payerne	M. Frey Jürg à Meyriez
Mme Ulrich Regina à Galmiz	M. Imhof Hans Rudolf et son épouse en Allemagne
M. Schrag Rolf à Berne	Mme Bernard Virginie à Hauterive
M. Gertsch Christian et sa famille à Anet	M. Zbinden Hans Ulrich et son épouse en Thaïlande
M. Zuber Michael à Meiringen	Mme Sanchez Antonia et ses enfants à Ostermundigen
M. Steiner Jan et sa famille à Morat	M. Brodard Stéphane et son épouse à Neyruz
M. Cunha Costa Vicente au Portugal	

### Naissances

Le 26 mars 2006	Setas Calado Yoann, fils de Carla et Amandio
Le 10 avril 2006	Sacramento Gonçalves Alexandra, fille de Maria et Salvador
Le 15 mai 2006	Javet Esteban, fils de Anne-Claude et Alexandre
Le 19 mai 2006	Gomes da Silva Patricia, fille Delfina et Antonio Jorge
Le 04 juin 2006	Bajralija Kevin, fils Mireille et Ibrahim
Le 21 juin 2006	Sommet Yann, fils de Denise et Jean Marie
Le 02 juillet 2006	Vilarino Mathilde, fille de Barbara et Francisco
Le 26 juillet 2006	Susset Jonas, fils de Sandra et Thierry
Le 12 septembre 2006	Richard Alexia, fille Anzhela et Alain
Le 20 septembre 2006	Steck Nina, fille de Gerda et Bruno
Le 22 septembre 2006	Röthlisberger Ben, fils de Adelheid et Martin
Le 30 septembre 2006	Trevisan Elisa, fille de Martine et Michele
Le 27 octobre 2006	Laurent Kim Ly, fille de Thi et Olivier

### Décès

Le 22 mars 2006, M. Waeber Jean-Daniel, 1943, Sugiez
Le 19 avril 2006, M. Sa Gabriel Domingos, 1952, Sugiez
Le 27 avril 2006, Mme Javet Georgette, 1935, Sugiez
Le 12 mai 2006, M. Derron Gustave, 1922, Nant

Le 1<sup>er</sup> octobre 2006, M. Perrottet Raymond, 1944, Praz  
Le 06 octobre 2006, Mme Zürcher Marie-Louise, 1943, Sugiez  
Le 12 octobre 2006, Mme Gfeller Josiane, 1946, Sugiez  
Le 1<sup>er</sup> octobre 2006, Mme Monn Ruth, 1934, Sugiez

## Arrivées

M. Yvan Michel et sa famille, Ch. du Chablais 18 à Sugiez  
M. Nicolas Boirin, Rte des Etreys 18 à Nant  
Mme Sabina Fischer, Rue de la Gare 2 à Sugiez  
M. Bernhard Baumeler, Ch. des Stocks 2 à Praz  
Mme Araujo Mendes Clara, Rte du Pré-du-Pont 19 à Sugiez  
M. Eric Dietrich, Rte Principale 50 à Nant  
M. Dominique Ryser et sa famille, Ch. des Stocks 4 à Praz  
M. Ken Mollard, Ch. des Places 41 à Sugiez  
Mme Nathalie Girard, Ch. des Places 41 à Sugiez  
Mme Bukurie Blakaj, Rte du Pré-du-Pont 19 à Sugiez  
M. Urs Baumberger, Rue de la Gare 5 à Sugiez  
Mme Fabienne Graber, Rte du Pré-du-Pont 45 à Sugiez  
M. Elmar Bürgy, Ch. des Cygnes 49 à Sugiez  
M. Jean-Luc Chervet et sa famille, Ch. du Pré-des-Oies 2 à Sugiez  
M. Jean Marie Somment et sa famille, Rte Principale 122 à Praz  
Mme Claire Del Sarto et ses filles, Ch. des Liserons 10 à Sugiez  
M. Aeby Patrick, Ch. du Chablais 40 à Sugiez  
M. Silva Fontes Filipe Daniel, Rte du Péage 8 à Sugiez  
Mme Dorra Belkaaloul, Rte de Chaumont 14 à Sugiez  
M. Alexander Martinides et son épouse Miriam Rte du Faubourg 14 à Sugiez  
M. Modest Tuor et son épouse Gilberte, Ch. du Chablais 24 à Sugiez  
M. Rolf Egli, Ch. des Cordils 18 à Nant  
M. Jean-Jacques Estella et sa famille, Imp. des Fougères 14 à Sugiez  
M. Daniel Traar et sa famille, Rte des Etreys 11 à Nant  
M. Laurent Burri, Rte Sous-le-Clou 11a à Praz  
Mme Solange Veuve, Rte Sous-le-Clou 11a à Praz  
M. Josef Zollet, Ch. des Sauges 9 à Sugiez  
M. Cédric Bachmann, Rte du Faubourg 22 à Sugiez  
M. Alain Guillod, Rte du Four 2 à Sugiez  
Mme Myriam Progin, Rte du Four 2 à Sugiez  
M. Roger Streit et sa famille, Ch. des Cygnes 53 à Sugiez  
M. Martin Senior et sa famille, Ch. des Sauges 5 à Sugiez

\* \* \* \* \*

La population du Bas-Vully s'élève à 1'839 habitants soit une augmentation de 18 habitants depuis l'an passé. Elle se répartit entre les villages de la façon suivante : Sugiez 1'279, Nant 227 et Praz 333.

\* \* \*

*Le conseil communal ainsi que le personnel souhaitent à chacun de joyeuses fêtes de fin d'année et présentent leurs vœux les meilleurs pour l'an 2007.*